



**Procès-verbal
Commission des arbitres
Restreinte**

Réunion du :	15 septembre 2026 - 19h00 (visio)
A :	Multisites
Présidence :	M. Claude Ravier
Présents :	MM. Chapuis André, Lanoix Christophe, Geraldès Raphaël, Desgranges Yannick, Simard Fabrice, Louvrier Eric, Marsigaglia Joan, Sala Eric, Guillaume Quentin, Rabia Djamel, Nening Ludovic
Invités :	M. Neghliz Chakib (CTA)
Absents :	Mme Guillemin Florence, MM. Caverzasio Claude, Ferrand Gérard

Claude RAVIER ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Carnet :

La commission adresse ses sincères félicitations à Mathis HERMANN pour la naissance de son fils.

La commission présente ses sincères condoléances à Daniel ROLET à la suite du décès de sa sœur, ainsi qu'à Pierre-Marie BROBECK à la suite du décès de sa maman.

Soutien :

La commission apporte son soutien à Roland FREVILLE à la suite de son accident et lui souhaite un prompt rétablissement.

Changement d'adresse :

La commission prend note des changements d'adresse postale suivants :

- BOINON Yoann
- BEJEAN Antoine

Changement de catégorie :

La commission valide les changements de catégorie suivants :

- BENAGGOUNE Said → AA
- HAKKAR Walid → AA
- JOSSELIN Laurent → D2
- CETIN Mustafa → AA

Au vu du nombre d'arbitres assistants, la CDA se réserve le droit, à titre exceptionnel et en fonction des besoins, de désigner les arbitres assistants en tant qu'arbitre central sur des rencontres, afin d'éviter qu'ils ne se retrouvent sans désignation du fait des aléas des désignations régionales. Un courrier à cet effet sera transmis aux arbitres.

Demandes d'année sabbatique :

La commission prend note des demandes d'année sabbatique des arbitres suivants :

- KARLANKUS Feyyaz
- ALTUN Omer
- COUTAL Cédric
- GUICHARD Maxence
- HOUADEF Ilias

Candidatures Ligue :

Résultats des examens théoriques de juin 2026 :

La commission adresse ses félicitations aux candidats reçus :

- DAVID Léo
- ARSLAN Hacı
- JEANNIER Mickael

Elle adresse ses encouragements aux candidats ajournés :

- OZEN Niyazi
- LELEU Kevin
- MENETRIER Flavien
- LUCHINI Romano

Demandes de candidature 2026/2027 :

- GASSER Paul → R3 (VAE)
- EL HAMINE Jibril → R3
- VALLET Valentin → R3
- HALEJCIO Mathéo → R3
- BAVEREL Léo → R3
- BOULDJA Malek → R3
- MENETRIER Flavien → R3

La commission constate qu'un nombre important de Jeunes Arbitres de Ligue (JAL) figure dans la liste. Certains d'entre eux ne seront pas présentés par la CDA mais par la Ligue, en raison de leur classement. Il leur est demandé d'arbitrer en seniors lorsqu'ils n'ont pas de désignation en JAL.

Réserve technique :

Ce point est ajourné.

Mouvements d'arbitres :

- BEAUFRETON Chloé (AA), arrivée en provenance des Deux-Sèvres sur Besançon → Bienvenue dans le district
- PRIOUX Alexis (D3), arrivée en provenance des Deux-Sèvres sur Belfort après un arrêt de trois saisons → Bienvenue dans le district : observation conseil
- HALILIC Sasa (D3), retour à l'arbitrage après demande de levée de radiation → FIA obligatoire – blocage de la demande de licence
- ALTINTOP Sabry (JAD), retour à l'arbitrage après deux saisons d'arrêt → Affectation en U18
- KOURA Malick (D3), arbitre en Île-de-France et dans le DTB en alternance → Accord de la CDA

- MAUVAIS Frédéric, arrêt de l'arbitrage → Remerciements pour les services rendus à l'arbitrage durant de longues années
- MEGEL Erwan, arrêt de l'arbitrage → À la suite des échanges, il lui est demandé d'effectuer une demande d'année sabbatique si sa licence est validée
- BOINA Amada, départ en Ligue Grand Est pour mutation professionnelle → Bonne continuation
- RIBERE Vanaa, arrêt de l'arbitrage → Remerciements pour les services rendus
- CISSE Mohamed, départ en Côte-d'Or pour mutation professionnelle → Bonne continuation
- BENHAHA Lhoussien, départ en Ligue Grand Est → Bonne continuation
- MARQUES Americo, arrivée en provenance du Portugal → Bienvenue dans le district, observation en vue d'une affectation après obtention de la licence
- ERTUGUL Kilic, arrivée en provenance du Tarn après neuf ans d'arrêt → Bienvenue dans le district, module arbitre de club le 26/10
- BOICHARD Benoît, retour à l'arbitrage après six ans d'arrêt → Module arbitre de club le 26/10
- LAHRACH Taha, retour à l'arbitrage après quatre ans d'arrêt sans jamais avoir arbitré → FIA obligatoire, n'ayant jamais été licencié
- ILPIDE WIOLAND Thomas, retour à l'arbitrage après deux ans d'arrêt → Observation conseil
- BENAZIZA Tiphaine, retour à l'arbitrage après quatre ans d'arrêt → Observation d'affectation
- PONTARLIER Charly, retour à l'arbitrage après deux ans d'arrêt → Observation conseil

Une question sera adressée à Miloud BOUTOUBA concernant la situation d'un arbitre n'ayant pas le niveau requis.

Point activités du CTA :

Chakib NEGHLIZ présente les points suivants :

- 16/09 : visioconférence avec la FFF et la fédération Handisport concernant un projet de passerelle et de partenariat. Deux cas concrets sont identifiés : un arbitre de Saône-Mamirolle (partiellement sourd) et un arbitre du FCSM (sourd et muet, nécessitant un interprète).
- Stage de mi-saison : il se déroulera les deux derniers week-ends de janvier, à Besançon (Malcombe) et à Arcey (ou Mézire), avec tests physiques.
- Présentation de la nouvelle équipe technique du DTB.
- Présentation du calendrier de la saison.

Réunion de rentrée :

Bilan des réunions de rentrée :

- Arcey, le 28/08, une centaine de participants :
 - Bon déroulement sur les plans organisationnel et matériel.
 - Remise des tee-shirts, appréciée par les arbitres.
- Valdahon, le 11/09, deux groupes pour 140 participants :
 - Timing respecté.
 - Réunion qui s'est bien déroulée.

Il s'agissait de la première réunion regroupant arbitres et observateurs :

- Cette option est positive mais quelques ajustements sont à prévoir (salle spécifique).

- Avec un créneau de 15 à 20 minutes, il est difficile de traiter l'ensemble de la partie spécifique.
- Une visioconférence est prévue en complément pour les nouveaux.
- La poursuite de ce format reste à étudier : il constitue une base, mais nécessite un complément.

Dans l'ensemble, les participants se sont montrés attentifs, avec beaucoup de questions.

La commission remercie Chakib NEGHLIZ pour l'organisation et la présentation, ainsi que Joan MARSIGAGLIA et son pôle pour la préparation. Elle remercie également les deux communes pour la mise à disposition des installations.

Un rattrapage est organisé pour l'ensemble des absents le 26/10, lors de la formation des arbitres de club.

Cf. PV annexe.

Retour des feuilles de renseignements :

La Commission étudie les différentes fiches reçues.

Point sur les cartes grises :

Au vu de l'absence de retour de nombreuses cartes grises, un rappel sera fait aux arbitres.

Courriers :

La Commission étudie les différents courriers reçus.

Dossiers :

- Suivi des mesures administratives

Un tableau de suivi est mis à disposition par Quentin GUILLAUME. Un PV est généré automatiquement chaque lundi matin. Les auditions sont gérées à J+8.

- Rapport d'observation JAD / Rapport de retour à l'arbitrage

Pour les JAD, le rapport est repris de celui de la Ligue pour les différents critères et items, la notation étant alignée sur le système de croix.

Pour les retours à l'arbitrage, le rapport d'observation classante est repris.

- Récompenses AG

Deux types de récompenses sont prévus. Les arbitres suivants seront récompensés lors de l'AG :

- Snejana DANILOVIC
- Azzedine KHARRATIA
- Zeyni KAVAK
- Thibaut VALLADONT
- Pascal CALMEL

Les arbitres récompensés au titre de la reconnaissance institutionnelle (18 comptant + de 30 ans d'arbitrage, initiative Direction de l'arbitrage avec appui CDA) le seront lors de la Journée Nationale de l'Arbitrage (JNA), le 23 octobre, à l'occasion du match FCSM / Annecy.

- Harmonisation des outils « climat des rencontres »

Pris note.

- Licences arbitres honoraires

Les licences d'arbitre honoraire de MM. OUERDIANE et ANNIBALE sont validées.

- Groupe WhatsApp JAD

Le groupe aura pour priorité le processus de tuteur à la touche. Il permettra également de diffuser des informations aux JAD, de faire remonter les problématiques et de traiter les urgences de désignations. Une modération pourra être mise en place si la gestion s'avère compliquée.

- AS Offemont

Un courrier a été envoyé afin de clarifier la situation.

- Journée 0

Un retour rapide concernant cette journée organisée par ligue est fait. Une remontée d'information leur sera fait.

- Arbitres résidant hors DTB

Un courrier a été envoyé aux arbitres résidant en dehors du district et officiant sur son territoire afin de les informer des modalités d'indemnisation.

- Procédure licence candidats

Aucune procédure officielle n'est à ce jour déterminée.

- Arbitrage et handicap

La question reste posée auprès de la FFF.

Tour des pôles :

- DESIGNATIONS SENIORS :

Fabrice SIMARD (secteur sud) indique que les désignations ont repris. Comme à l'accoutumée, la situation est compliquée et sera moins favorable que la saison précédente en raison de nombreux arrêts et du nombre de candidats arbitres de ligue. L'effectif sera de 60 arbitres si tous renouvellent (contre 70 la saison dernière).

La D3 est peu couverte ; en revanche, il n'y a pas de difficulté pour couvrir les assistants.

La D1 est compliquée à désigner : quelques arbitres de D2 pourraient y officier afin d'éviter les redondances.

Lors de la réunion de la CRA, il a été indiqué que la Ligue essaiera de couvrir la R2 en arbitres assistants, ce qui sera assez compliqué dans les faits.

Les arbitres de ligue souhaitant arbitrer en district doivent en demander l'autorisation au désignateur de ligue, avec un rappel possible au dernier moment.

Le « Top/Go » des désignateurs de ligue est reconduit afin que les désignateurs de district puissent désigner.

Des échanges ont lieu avec les districts 39 et 70 pour les arbitres assistants en R2/R3.

Raphaël GERALDES et André CHAPUIS (secteur nord) disposent d'un effectif de 61 arbitres (5 non désignables, 11 arrêts, 5 départs en ligue, 1 arrivée).

Malgré de nombreuses indisponibilités, la D3 est couverte en grande partie. Des échanges ont lieu entre les secteurs.

Pour l'instant, peu de soucis sont à signaler et l'effectif s'est constitué plus rapidement que l'an dernier.

- DESIGNATIONS JEUNES :

Christophe LANOIX (secteur sud) dispose d'un effectif de 37 arbitres (8 arrêts, 6 chez le médecin). Le carton blanc aux éducateurs peut poser des problèmes en U18F, la disposition étant appliquée en district mais pas en ligue.

Raphaël GERALDES et André CHAPUIS (secteur nord) disposent d'un effectif de 47 arbitres (11 arrêts, 5 nouveaux arbitres nommés, 3 montées en seniors). Toutes les rencontres U15 sont couvertes et il n'y a pas eu recours aux arbitres seniors en U18 pour l'instant. Peu de rencontres ne sont pas couvertes.

- OBSERVATIONS :

Les observations démarrent progressivement. Les groupes sont constitués.

- FORMATION CONTINUE :

Joan MARSIGAGLIA indique que tout a été dit précédemment. Une visioconférence est prévue pour les tuteurs.

- FORMATIONS INITIALES ACCELEREES :

Ludovic NENING fait le point sur les sessions :

- Session d'août à Dijon : convocation en visioconférence le jeudi 17/09 pour le module 7.
- Session d'octobre à Pontarlier : inscriptions ouvertes.
- Session d'octobre à Arbouans : il reste 9 places.
- Séance 8 : le 29 mai.

- SDPA :

Eric SALA indique qu'une réunion du pôle est prévue en octobre. Deux projets sont en cours : la JNA et une formation des référents arbitres le 15/10.

Questions diverses :

- Les finales jeunes étant avancées à la mi-mai cette saison, les délais pour réaliser les observations et établir les classements seront plus courts.
- La JNA aura lieu le vendredi 23 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, Claude RAVIER remercie l'ensemble des membres pour ce travail très important et conséquent de démarrage de saison et clôt la séance à 23h30.

Le Président,

C. RAVIER

Le Secrétaire,

E. LOUVRIER

ANNEXE : Décisions suite à l'organisation des réunions de rentrée et au retour des fiches de renseignement

Absences aux réunions de rentrée

Rappel des dispositions du règlement intérieur de la CDA

Article 22 – Stages

a. Réunion de rentrée et contrôle théorique

Organisé en début de saison en fonction des nouveautés, ce rassemblement concerne tous les arbitres de District seniors et jeunes.

La commission, afin de favoriser la participation de tous les arbitres, définira plusieurs dates de réunions.

Dans ces conditions, et sauf cas exceptionnel laissé à l'appréciation de la CDA, tout arbitre non présent à l'une des sessions sera considéré comme non-excuse et par conséquent absent, et fera l'objet d'une mesure administrative conformément à l'annexe du présent RI

L'ensemble des Arbitres du District devra participer à la réunion de rentrée dans son intégralité (sauf raison dûment justifiée) afin de pouvoir officier.

Au cours de cette réunion, il pourra effectuer un contrôle de connaissance.

Une ou plusieurs réunions de rattrapage seront organisées. L'arbitre ne participant pas à la réunion de rentrée ne pourra être désigné jusqu'à ce qu'il participe à la réunion de rattrapage, sauf s'il est excusé.

Un arbitre ne participant ni à la réunion de rentrée ni à celle(s) de rattrapage ne pourra pas être désigné.

Un arbitre absent à la réunion annuelle de rentrée ne pourra pas être promotionnel en fin de saison.

Dans le cas où le contrôle théorique annuel est programmé par la CDA lors de cette réunion, l'arbitre absent sans motif valable et sans avoir au préalable justifiée cette absence, se verra attribuer la note de zéro (0) en théorie.

Au vu des éléments présentés, la commission décide de prendre les décisions administratives suivantes concernant les absences suivantes :

PV interne

Fiche de renseignements

Rappel des dispositions du règlement intérieur de la CDA

Article 23 – Généralités

...

En début de saison, les arbitres sont tenus de remplir une feuille de renseignements afin d'aider les désignateurs dans leur mission. Cette dernière doit être parvenue au district au plus tard le 31 Aout de la saison en cours, sous peine pour l'arbitre de faire l'objet d'une mesure administrative conformément à l'annexe du présent RI.

...

Au vu des éléments présentés, la commission décide de prendre les décisions administratives suivantes concernant la non-transmission de la fiche de renseignements :

PV interne

La présente décision est susceptible de recours devant la commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions des articles 9 du statut de l'arbitrage et 188 et 190 des RG de la FFF.